



Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Direction de
l'encadrement

Service des
personnels
d'encadrement

Sous-direction de la
gestion des
carrières des
personnels
d'encadrement

Bureau des inspecteurs
d'académie-inspecteurs
pédagogiques régionaux
et des inspecteurs de
l'éducation nationale
IA-IPR et IEN

DE B2-2

n°

Affaire suivie par :
Philippe ETIENNE
Téléphone
01 55 55 39 86
Fax
01 55 55 22 59
Mél
philippe.etienne
@education.gouv.fr

110 rue Grenelle
75007 Paris 07 SP

Paris le

Note à l'attention

De

Madame Ghislaine MATRINGE
Directrice de l'Encadrement

S/ c de Madame Michèle ROUSSET
Sous – directrice de la gestion des carrières
des personnels d'Encadrement

S/c de Madame Catherine DANAYROLE
Chef de service, Adjointe à la Directrice de
l'Encadrement

Objet : COMPTE – RENDU de l'audience syndicale du 27 août 2007.

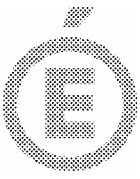
Etaient présents :

Au titre de l'Administration :

- Madame MATRINGE – Directrice de l'encadrement ;
- Madame DANAYROLE – Chef de service, Adjointe à la Directrice de l'encadrement ;
- M. ETIENNE – Chef du bureau des IA – IPR et des IEN – DE B 2 – 2 ;
- Madame ORENGE-LUDOT – Adjointe au Chef de Bureau des IA-IPR et des IEN – DE B 2 – 2.

Au titre des représentants du syndicat national des IEN – UNSA :

- M. Patrick ROUMAGNAC – Secrétaire général – inspecteur de l'éducation nationale Hors classe ;
- Madame Yvette DESTOT – inspectrice de l'éducation nationale de classe normale, spécialité information et orientation
- M. Michel VOLCKCRICK – inspecteur de l'éducation nationale – Hors classe, spécialité 1^{er} degré ;
- M. Régis DECOFOUR – inspecteur de l'éducation nationale – Hors classe, spécialité sciences et technique industrielles



Madame MATRINGE ouvre la séance et fait part aux représentants du SIEN – UNSA des changements intervenus dans l'organigramme de la direction de l'encadrement (nomination de Mme DANEYROLE au poste de Chef de service en remplacement de M. LECOMPTE appelé à d'autres fonctions). Elle excuse l'absence de madame ROUSSET, victime d'un accident de travail.

M. ROUMAGNAC présente les nouveaux membres du bureau du SIEN et aborde l'objet de l'audience : la relance du groupe de travail sur les inspecteurs de l'éducation nationale.

M. ROUMAGNAC recense quatre thèmes de réflexions qui pourront être examinés dans le cadre du groupe de travail :

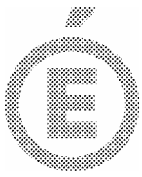
- ☒ la gestion du corps des IEN et la gestion des carrières notamment la définition des critères de promotion à la hors classe du corps, les questions relatives à la mobilité des inspecteurs et notamment le critère de mobilité fonctionnelle qui pour le SIEN UNSA est source d'iniquité entre les académies.

- • le mouvement des personnels : le SIEN UNSA souhaiterait que soit réalisé un toilettage des critères de mobilité, notamment sur la mobilité des stagiaires. Ainsi le SIEN remarque que pour la 1^{ère} fois des postes ont été réservés aux stagiaires alors que c'est une pratique courante dans le cadre du mouvement des personnels de direction.

Mme MATRINGE rappelle qu'il s'agit d'un mouvement qualitatif, toutefois les principes mis en œuvre dans le cadre du mouvement des inspecteurs stagiaires ne sont pas obligatoirement acquis.

- ☒ La carrière et les conditions de travail : en l'occurrence il s'agit notamment d'évoquer les questions relatives aux indemnités de déplacement. Mme MATRINGE précise qu'une mission commune aux inspections générales dans le cadre d'un audit sur la modernisation, est actuellement en cours sur la question des frais de déplacement. Pour le SIEN se pose la question de l'indemnité des 110 journées alors que les IA-IPR bénéficient de nuitées (système avantageux car non imposable). En ce qui concerne la revalorisation des carrières Mme MATRINGE rappelle que les inspecteurs de l'éducation nationale bénéficient déjà de l'échelle A de rémunération. Le SIEN souhaiterait que soit revue la durée de passage d'échelon en se rapprochant de celle qui existe au profit des IA-IPR (soit 2 ans et 3 mois à comparer aux 3 ans des IEN). Mme DANEYROLE précise que cette mesure ressort du domaine des groupes de travail ouverts par la Fonction publique dans le cadre de la réflexion sur la simplification et la réduction du nombre de corps au sein de la Fonction publique d'Etat.

Mme MATRINGE ajoute qu'il n'y aura pas de diminution du nombre de concours de personnels d'encadrement.



- Les missions des inspecteurs : pour le SIEN la question centrale pour les 2300 IEN est qu'est ce qu'un inspecteur ? En effet les missions entre le 1^{er} degré et le second degré sont différentes. Le SIEN souhaite que soit entamée une réflexion sur la part de l'inspection par rapport à la part des autres missions dans l'activité des IEN.

Mme MATRINGE rappelle qu'une circulaire du 17 juin 2005 définit les missions des inspecteurs. Toutefois la direction de l'encadrement a demandé l'amélioration de la répartition des emplois d'IEN du 1^{er} degré au sein des départements. Cette demande sera intégrée dans le dialogue de gestion entre la direction de l'encadrement et les recteurs dès le mois d'octobre 2007 en amont de la circulaire relative au redécoupage des circonscriptions adressée aux recteurs pour une remontée au mois de décembre.

Un dernier thème devrait être abordé au sein du groupe de travail, il s'agit de l'évaluation de l'action des corps d'encadrement. Mme MATRINGE souligne que cette réflexion soit entreprise en lien avec l'inspection générale de l'Education nationale.

En parallèle, Mme MATRINGE rappelle la nomination de M. Bernard THOMAS en qualité de délégué interministériel à l'Orientation. Cette nomination doit conduire à une réflexion sur les missions des inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation et notamment sur l'inspection des conseillers d'orientation psychologues. D'autant que la Présidence française de l'Union Européenne à compter du 1^{er} trimestre 2008 aura pour thème principal l'Orientation.